



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Service Planifications et Prospective  
PAU/CDPENAF

Toulon, le / 9 AOUT 2022

Le préfet

à

Madame la Présidente  
Métropole Aix Marseille Provence  
BP 48014

13567 MARSEILLE CEDEX 02

Objet : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var du mercredi 27 juillet 2022 – Plan local d'urbanisme intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var, réunie le 27 juillet 2022, a examiné le PLUI du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

La commission émet un **avis favorable à l'unanimité** au projet tel que présenté, **sous réserve** de compléter le règlement des zones A et N en précisant que pour chaque nouvelle construction à usage de logement, ou chaque extension de construction à usage de logement, au contact de parcelles cultivées, une haie anti-dérive soit implantée.

Les membres de la CDPENAF du Var ne se sont exprimés que sur les effets du PLUI concernant la commune de Saint Zacharie.

*Pour le Préfet et par délégation  
le directeur départemental  
des territoires et de la mer*

**Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer**

**Laurent BOULET**